

Commune de Celles
Opération de Développement Rural**COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR)**

Compte-rendu de la séance du 21 mars 2022

(19h30 dans la Salle du Conseil communal - Maison de l'Entité - Rue Parfait, 14 à 7760 Celles)

Présent·e·sAxelle CHANTRY - *Echevine du Développement, Présidente de la CLDR*Annie FARVACQUE, Joël GOBERT, David HOTTON, Palick VAN HÖVELL, Philippe WANDELS - *Membres de la CLDR, Représentants citoyens*Carine BREDA, Damien CUIGNET, Thierry EEMAN - *Membres de la CLDR, Représentants du Conseil communal*Jean-Luc ARNO - *Citoyen*Stéphanie GUERIN - *Agent de développement FRW***Excusé·e·s**Laurie MAISTRIAU - *SPW / Direction du Développement rural / Service extérieur d'Ath*Frédéric MARECHAL - *Commune de Celles / Service Logement*Jean-Paul DELBECKE, Thierry LEFEVRE, Etienne LEROY, Francis VANCLES [convocation tardive] - *Membres de la CLDR- Représentants citoyens*Jean-François HEMPTTE - *Membre de la CLDR- Représentant du Conseil communal***Note préalable****Invité**

Jean-Luc ARNO présent au Groupe de travail « Sentiers » précédent cette séance est invité à y rester.

Ordre du jour

Un membre souhaite le respect rigoureux du nouveau Règlement d'ordre intérieur (cf. ci-dessous), notamment qu' « à l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation de la CLDR ». Or pour cette séance, il s'agit du 3^{ème} point abordé.

Procès-verbaux des séances

Il est rappelé que les comptes-rendus des séances doivent être mis au fur et à mesure de leur approbation sur le site Internet de la Commune (NDLR : toutes les demandes de mise à jour des données relatives au Développement rural transmises par la FRW au Service Communication ont correctement et rapidement prises en compte).

Points de la séance du 31/01/2022 (pour laquelle le quorum n'a pas été atteint)

Règlement d'ordre intérieur (ROI) - Mise à jour

Pour rappel (extrait de la Circulaire ministérielle), « *Le modèle type de ROI a été approuvé par arrêté ministériel en date du 12 février 2021. Le règlement d'ordre intérieur (ROI) comprendra au minimum les articles prévus dans ce modèle. Il n'est pas prévu que ces articles fassent l'objet de modification. Il est envisageable d'ajouter des précisions en lien avec les spécificités de la commune si et seulement si, elles ne contredisent pas les autres articles.* »

La marge de manœuvre est donc très limitée.

Écriture inclusive

Elle est étendue à l'ensemble du document hormis la signature.

Lecture intégrale de la nouvelle version

Cette lecture intégrale est appréciée par les membres présents et leur permet de s'imprégner de son contenu.

- Que se passe-t-il si les quatre réunions annuelles ne sont pas tenues ?
La tenue de groupes de travail thématiques initiés par la CLDR atteste de la dynamique participative au sein de la Commune.
- Qu'est-ce qui peut expliquer le désintérêt des membres pour la CLDR ?
Le rôle formaliste de la CLDR (long suivi administratif, redites, etc.) peut être rébarbatif. Certains membres se sentent garants du processus et assument de consacrer du temps aux étapes de validation réglementaires.

Version en vigueur

- Quelles sont les dispositions en vigueur actuellement (le nouveau ROI n'ayant pas encore été approuvé, celui approuvé par le Conseil communal 31/01/2013 est toujours d'application) en matière d'approbation au sein de la CLDR ?
Si les deux tiers des membres inscrits ne sont pas atteints pour la prise de décision, le point est réinscrit à une séance ultérieure et soumis à la majorité simple des membres présents.

Approbation

Le règlement d'ordre intérieur de la CLDR de Celles se basera sur le modèle soumis par la Ministre de la Ruralité moyennant :

- la prise en compte de l'écriture inclusive ;
- la mise en page sur un papier à entête de la Commune (avec le logo de la FRW) ;
- les précisions apportées à la liste des membres en annexe (en identifiant les villages et les associations représentés).

Il est approuvé par les membres présents. Il sera soumis à l'approbation du Conseil communal.

Cœur de Celles - Présentation de l'esquisse

La présentation de l'esquisse le 31/01 avait bien été accueillie par les participants. Ce schéma d'aménagement était une vision globale du projet et ne s'attardait pas encore sur les détails.

Réactions recueillies après la séance du 31/01

Riverains

- Dévier le trafic en dehors de la Place Verte (par exemple via le Chemin des Aulnes, la création d'une route dans les champs pour rejoindre la Rue Provinciale, comme ce fut le cas lors de l'implantation des éoliennes, ou via la Rue Autigem), notamment en prévision de la création de la structure de biométhanisation.
Cette proposition est hors périmètre d'intervention et hors budget.
Le projet de biométhanisation devrait avoir un impact limité car il concerne les agriculteurs dans un rayon de 5 km.
- Ce qui a été présenté par l'architecte est un chouette projet.
- Le nombre de places de stationnement paraît insuffisant pour les riverains.
- La Place Verte devrait à nouveau être « verte » (végétations).
- Réfléchir à la localisation du marché hebdomadaire (à maintenir sur la Place Verte ou à rapprocher de la Maison de l'entité où il y a plus de passage)
Ce sera testé durant la phase de travaux.

Commission consultative d'aménagement du territoire et mobilité » (CCATM) - 21/02

Les gestionnaires du dossier regrettent la tenue de cette réunion en doublon de celle menée avec l'ensemble des citoyens. La CCATM avait été conviée à la réunion du 31/01 pour éviter des débats en parallèle.

L'invitation de l'auteur de projet par le Président de la CCATM avait été faite en accord avec le Bourgmestre pour permettre un échange en plus petit comité.

Il est fait lecture des propos relayés lors de la CCATM :

« PRÉAMBULE

- Une coupe ou une perspective aurait été utile pour les habitants.
- Les citoyens présents lors de la consultation citoyenne du 31/01 n'ont pas forcément osé prendre la parole ou avaient besoin d'un temps de réflexion.

RÉFLEXIONS DE CERTAINS CITOYENS RASSEMBLÉES PAR UN·E RIVERAIN·E ET RELAYÉES PAR LA CCATM

- Parking
 - Début de la Place verte en sortant de la Rue Cazerie, 4 maisons sans garage → 7 voitures à garer
 - Après la ruelle Taquet, côté droit, 4 maisons sans garage → 7 voitures à garer
 - Côté Duvinage, un appartement sans garage → 1 voiture à garer
 - Bientôt, nouvelle maison sans garage → 1 ou 2 voitures à garer
 - ➔ Soit actuellement → 14 voitures à garer (maisons sans garage)
- Cerisiers du Japon
 - 5 à 12 m de hauteur
 - Floraison, février à avril. Sachant que si la variété fleurit en février, elle ne fleurira pas jusqu'en avril → floraison d'une semaine, voire 2 si pas de pluie !!!!
 - Les cerisiers du Japon, comme tous les prunus, sont des arbres fragiles et vulnérables aux maladies comme des champignons. Moins on les taille, mieux on les protège de ce genre d'attaque.

- ➔ Si on ne taille pas les arbres et qu'ils prennent une hauteur maximale de 12m ou alors qu'on les taille et qu'ils soient malades.
- Inconvénients de la plantation d'arbres
 - Le long des habitations côté droit de la place, exposition des façades côté sud... seule lumière naturelle qui rentre dans les maisons.
 - Panneaux solaires exposés également côté sud, si l'arbre grimpe, passeront devant.
 - Les corniches des maisons sont hautes ➔ comment les nettoyer si les arbres montent en hauteur ?
- Graminées
 - Un habitant de la place y est allergique.
- Mur du rieu (La L'haye)
 - Se poser la question du pourquoi le mur a été monté.
 - Le mur cache les buses qui rejettent les eaux usées dans le rieu
 - Il retient aussi les odeurs, en été par la sécheresse, comme en hiver avec le mouvement intense de l'eau.
 - Il permet l'arrêt de tout déchet et feuilles pris par le vent et qui sont chassés dans ce coin de la place.
 - Sécurité pour les citoyens, juste à côté d'une porte d'entrée et d'un garage.
 - Les pétales et les feuilles vont aller se mettre là par la force du vent.
- Sortie de la circulation depuis la Place Verte vers la Rue Ducellier et la Rue du Calvaire (dans le plan il est proposé de sortir par la droite, pour ensuite prendre à gauche ou à droite) :
 - Il y a danger : Les voitures venant de la Rue Ducellier, sont contraintes de rouler au milieu de celle-ci ayant des voitures garées le long de la rue.
 - Il y a une priorité de droite avec la Rue des ouvriers.
 - Il est très difficile de sortir de la place à cet endroit.
- Manœuvre des bus Tec et des camion d'Intermarché
 - Sur une journée, des bus passent plusieurs fois. Ils ont la place pour faire un demi-tour. Sur le plan proposé, ceux-ci ne vont plus pouvoir faire un demi-tour.
 - Le camion d'Intermarché est également contraint de devoir venir faire un demi-tour sur la place car il ne sait pas manœuvrer devant l'Intermarché.
- Saint-Christophe, pèlerinage et messe
 - Cette année aura lieu le 98^{ème} pèlerinage Saint-Christophe, est-ce que le projet y a pensé ? Quelles solutions pour que celui-ci puisse continuer ?
 - Retirer les places de parking autour d'une Eglise, c'est négliger les personnes qui s'y rendent. Même pas une place PMR est proposée autour de celle-ci.
- Rue Leclercqz, les citoyens sont en demande :
 - en urgence, revoir le plan de stationnement, car très anarchique ➔ suggestion : placement de grand bac avec de la végétation pour "border" le stationnement
 - quid des rouleaux de câble vert qui ornent les façades depuis maintenant de (trop) nombreuses années ;
 - les trottoirs sont en mauvais état, compliqués avec une poussette, impossibles avec une chaise roulante ;
 - le prolongement du trottoir jusqu'à la bulle (3 commerces!) serait vraiment appréciable. Beaucoup de personnes se rendent à pied faire leurs courses ;
 - le rétrécissement est un véritable point sombre.

- Zone résidentielle
 - Créer une zone résidentielle, moins de 20 km/h
- ⇒ De nombreux points pourront être solutionnés. »

Cure de Celles

Il est fait écho d'une réunion en présence de Michaël BUSINE (Bourgmestre), de Jean DELESTRAIN (Echevin), de Jean-Luc ARNO et Jean BAYART (Fabrique d'église) à propos d'une convention liant la Commune et l'Evêché concernant l'occupation de la Cure de Celles et son jardin par le Curé. Bien que le terrain est propriété communale, la convention ne permettrait pas à la Commune d'en jouir ; il serait réservé exclusivement au Curé.

Par ailleurs, il aurait été évoqué que la Commune n'apporterait plus son soutien aux mouvements de jeunesse accueillis dans les annexes de la Cure (notamment en ce qui concerne leurs besoins en espace de stockage).

La Convention d'occupation de la Cure semble connue de plusieurs membres présents.

Il est évident que cette information n'était pas en possession des gestionnaires du dossier (administration communale, Collège communal, organisme d'accompagnement, auteur de projet). Il est regrettable qu'elle n'ait pas été relayée plus tôt. La finalité et les limites du projet ont été communiquées largement depuis plus de deux ans (consultation citoyenne large dès septembre 2020, y compris aux mouvements de jeunesse, à la Fabrique d'Eglise, etc.).

Par ailleurs, la Commune a entamé une discussion avec les mouvements de jeunesse concernant la pérennisation des espaces des stockages, qui seront probablement relocalisés d'un commun accord.

Une réunion de concertation sera organisée dans les plus brefs délais concernant l'occupation de la Cure de Celles.

Conclusion

L'esquisse telle que présentée le 31/01/2022 est refusée par les membres présents, qui demandent que l'auteur de projet la retravaille sur base des remarques émises par les citoyens lors de cette séance et celles relayées par le biais de la CCATM et la CLDR.

Points de la séance du 21/03/2022

Compte-rendu de la séance de la CLDR du 25/01/2022 – Approbation

Certains membres présents expriment leur mécontentement par rapport à l'organisation de la réunion du 25/01/2022 : ils auraient aimé être informé que la séance était étendue aux riverains et associations concernés par la requalification du Cœur de Celles.

Le compte-rendu de la séance du 21/03/2022 est approuvé à l'unanimité.

CLDR - Mise à jour de la composition

Un courrier sera adressé par voie postale aux membres considérés comme démissionnaires (selon les modalités du ROI actuellement en vigueur), à savoir ceux ne s'étant plus manifesté depuis janvier 2019.

Philippe WANDELS informe que son épouse, Isabelle VERBECQ est démissionnaire ; ils s'étaient inscrits ensemble, mais ne voient pas l'intérêt d'y participer à deux.

PCDR

Bilan à mi-parcours – Approbation

Les membres présents approuvent le bilan à mi-parcours tel que présenté et débattu en juin 2021, dont les conclusions sont en résumé :

- Propositions d'amélioration de la communication :
 - ✓ Mise à jour continue du site Internet communal
 - ✓ Carte de localisation des projets réalisés dans le cadre du PCDR
- Conclusion
 - Essoufflement de la dynamique citoyenne → besoin de projets concrets
 - Bilan mitigé en raison :
 - du contexte politique de la Commune ces dernières années
 - de la pandémie
 - d'un certain désintérêt citoyen

➔ Accélérer les procédures sur les quatre dernières années de validité du PCDR

Bilan annuel 2021

Le bilan de l'ensemble des projets du PCDR a été transmis aux membres. Il n'y a pas de nouvelles par rapport aux réflexions précédentes.

La Présidente informe les membres présents que l'ouverture des offres pour le projet de la Maison de village de Velaines a réservé une mauvaise surprise : l'estimation était de ~800.000€ et les offres tournent autour de 1.300.000€.

Divers

Aucun point n'a été soulevé.

Le Secrétariat,



Stéphanie GUÉRIN
Fondation rurale de Wallonie

La Présidence,



Axelle CHANTRY
Échevine du Développement rural